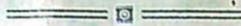


ELIAS Maurice
18 Rue Saint-Lambert
5081 Hannêche

Commune de Hannêche



RAPPORT

DU

Conseil Communal

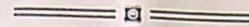
AUX HABITANTS



JUILLET 1911



Commune de Hannêche

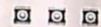


RAPPORT

DU

Conseil Communal

AUX HABITANTS



JUILLET 1911



Huy, imp. L. Degrâce, rue l'Applée — 853-11

RAPPORT
DU
Conseil communal de Hannêche
AUX HABITANTS

ANNÉE 1911.

Chaque année, du 1^{er} au 15 juin, les comptes communaux sont à la disposition des contribuables. Ils peuvent les examiner aussi minutieusement qu'ils le désirent.

Personne n'usant de ce droit, conféré par la loi, le Conseil communal trouve utile de renseigner lui-même les habitants de Hannêche sur l'administration des finances et sur les travaux exécutés depuis le 1^{er} janvier 1904, époque où ils lui ont confié la direction des affaires communales.

**Etat financier de la commune
au 31 décembre 1903**

Au 1^{er} janvier 1904, la commune devait les sommes suivantes :

A MM.

Chasseur Emile, redevance pour 1902,	frs	75.00
Vermeulen Armand, pierres fournies en 1902,	frs	4750.60
Vermeulen Armand, pierres fournies en 1905. Empierrement rue M. Nélis,	frs	401.80
Marée-Daix, pierres fournies en 1905,	»	2625.25
Vermeulen Armand (toiture de l'église),	»	4548.95
Spinette A., pierres fournies pour 1904,	»	1725.00
Total,	Frs	7826.60

La caisse communale était vide, ou plutôt elle devait avoir une réserve de 9070 fr. 95, constatée lors de l'entrée en fonctions du receveur communal actuel, mais elle ne s'y trouvait pas !

Il fallait pourtant liquider la situation et pourvoir aux nouvelles dépenses pour entretenir les chemins; car ils étaient usés, mauvais. Les pierres reçues ne suffisaient pas.

Il en fut acheté successivement en 1904

pour	fr. 1757.97
et	fr. 4516.65
Total,	Fr. 6074.60

Comment liquider la situation obérée ?

Le Conseil décida de vendre une partie des arbres de la commune. Il reçut de ce chef,

En 1904, fr.	1292.00
En 1905, fr.	5442.00
Total, Fr.	4754.00

Ce n'était guère suffisant pour couvrir l'arriéré et payer les 6074 fr. 60 pour les dernières pierres reçues.

Il fut instauré un régime d'économie et peu à peu tous les créanciers furent satisfaits.

Avantages de construire de nouveaux empièvements

Cependant toutes ces dépenses n'amélioreraient pas sensiblement l'état des chemins. Les empièvements étaient trop peu solides. Ils avaient été construits

à une époque où il n'y avait ni râperie, ni laiterie. Etroits, humides, peu résistants, ils exigeaient un entretien de plus en plus onéreux et de beaucoup au-dessus des ressources dont on pouvait disposer.

Il fallait absolument se décider à augmenter les revenus de la voirie; 40 centimes additionnels étaient pour le moins nécessaires.

Dans les dépenses d'entretien des chemins, ni l'Etat, ni la Province n'interviennent, tandis qu'ils payent en grande partie la construction de nouveaux empièvements.

Dans ces conditions, n'était-il pas préférable de constituer le capital nécessaire à ces empièvements qui ne demandent guère d'entretien, et d'employer les revenus de la voirie à amortir la part incombant à la commune.

Le Conseil en décida ainsi. Outre que les nouveaux empièvements ne coûtent pas plus annuellement que l'entretien des anciens, ils ont l'avantage d'être faciles, d'assainir et embellir le village.

A ces travaux, il fut ajouté ceux de la Courotte; projetés et admis depuis 1895; et, quoique bien nécessaires, restés en souffrance depuis cette époque.

Coût de tous les travaux exécutés en 1909

1° Le chemin de la Courotte a coûté fr.	5945.59
dont la moitié en subsides.	
55 p. % de l'Etat et 17 p. % de la Province, soit fr.	2957.69
Part incombant à la commune, fr.	2957.70

2^o Chemins 1, 2, 3, 4, 7, 14, 15
(entreprise de M. Picavet) . . . fr. 124891.45
 Subsidés de l'Etat, . . . fr. 56673.55
 Subsidés de la Province fr. 17508.63

Total des subsidés, Fr. 75982.18 75982.18

Part payée par la Commune. fr. 50909.27

Les deux travaux ont coûté ensemble :

Courotte. fr. 5915.59
 Village fr. 124891.45

Total, Fr. 130806.84

Les subsidés ont été de

Travaux de la Courotte, fr. 2957.69
 Travaux du Village, fr. 75982.18

Total, Fr. 76939.87 76939.87

Part de la Commune . . . Fr. 53866.97

**Comment la commune créa le capital
de 53866.97**

Pour payer sa quote-part de 53866 fr. 97, le
 Conseil établit deux emprunts, l'un au Crédit com-
 munal de 55000 francs sur lequel fut versé 51844.55
 l'autre au Crédit foncier de Belgique de
 25000 fr. sur lequel il fut reçu, frais déduits, fr. 24776.26

Total, Fr. 56620 61

Les travaux ayant coûté 53866.97

De ce chef, il y a un reliquat de Fr. 2755 64

Répartition des impositions nouvelles

Comment fut répartie la charge des emprunts ?

Depuis la loi de 1841 sur la voirie, les habitants de toutes les communes ont à supporter, pour la voirie, un rôle d'imposition spéciale rapportant annuellement, pour Hannêche, 900 à 950 francs.

Ils devaient payer 2 fr. 50 ou 5 francs par journée de travail et 7 fr. 50 et 10 fr. par vache ou cheval attelés.

Les biens immeubles de Hannêche sont possédés par 238 personnes dont 103 seulement habitent la commune. (ANNÉE 1908).

Pourquoi les 103 habitants de Hannêche devraient-ils, seuls, payer les impositions spéciales de la voirie ?

Pourquoi les 135 autres, qui cultivent eux-mêmes leurs terrains, ou qui les louent, ne participeraient-ils pas à l'entretien des chemins qu'ils emploient, qu'ils usent, et cela dans la proportion de ce qu'ils possèdent ?

Le Conseil jugea que ce serait une mesure sage, équitable, démocratique, de répartir sur tous les propriétaires indistinctement les charges spéciales de la voirie.

En conséquence, il en supprima le rôle et le remplaça par 25 c^{mes} additionnels aux impositions principales. Cette décision fut approuvée par l'autorité supérieure.

Résultats financiers de cette mesure.

Au total, la contribution fut augmentée de 40 c^{mes}, puis 25 c^{mes}, soit 65 centimes additionnels.

Ces 65 centimes rapportent (<i>compte de 1909</i>) fr.	2672.18
De cette somme les propriétaires étrangers payent fr.	1656.78
Les habitants de Hannêche payent seulement. fr.	1015.40
Mais comme ils ont été exonérés du rôle de voirie, s'élevant à 910 fr. (année 1908)	910.00
Ils payent seulement, en plus que précédemment, Fr.	105.40

En résumé tous les travaux ne coûtent annuellement, en plus qu'auparavant, aux habitants de Hannêche, que la somme de fr. 105.40.

N. B. — Ces 105 fr. 40 ne sont pas répartis également entre tous. Il y a même 44 contribuables qui payent moins qu'auparavant.

Ceux qui payent en plus ont une imposition personnelle élevée ou possèdent beaucoup de terrains. C'est à eux aussi, ou à leurs locataires, que les chemins servent le plus.

Travaux au Presbytère

Bien avant la construction des empièrrements, escomptant la redevance à payer à la fabrique de l'église par l'emprise à faire au jardin de M. le Curé, nous avons obtenu de l'autorité supérieure de pouvoir abattre les bâtiments annexes et les murs

inutiles ; de faire les diverses améliorations qui ont transformé les abords du presbytère de façon à en faire une habitation agréable, saine, recevant l'air et la lumière à profusion.

Travaux à réaliser

Il reste à réfectionner les murs du cimetière qui menacent ruine ; à construire des fosses à purin, des puits publics.

Ne pourrait-on plus établir des empièrrements ?

Il nous reste seulement des chemins agricoles à réaliser. Chacun sait combien sont nécessaires les empièrrements exécutés par nos prédécesseurs aussi bien que ceux réalisés par nous.

En y mettant de la bonne volonté, on pourrait encore faire des empièrrements sans qu'il en coûtât beaucoup à la commune.

Il suffirait que les riverains et ceux qui profiteraient le plus des empièrrements y contribuassent un peu, soit de leur argent, soit en cédant gratuitement les emprises, soit en conduisant les matériaux de la station à pied d'œuvre.

Caisse communale au 31 décembre 1910

Après tous les travaux exécutés et payés, la caisse communale possédait au 31 décembre 1910 un reliquat de fr.	8595.51
et 2700 fr. restés obligatoirement au Crédit communal fr.	2700.00
Total : Fr.	11095.51

Ce reliquat sera encore augmenté des économies réalisées par l'exercice 1911.

Si à ces fr.	11095.51
on ajoute la somme payée pour nos prédé- cesseurs de fr.	7826.60
il aurait un boni de Fr.	18919.91

Inutile de vous dire que le Conseil est fier de sa gestion des 7 années écoulées.

Pourtant, si, au lieu de trouver vide la caisse communale au 1^{er} janvier 1904, il s'y fut trouvé la somme qui devait y être et qu'il a fallu considérer irrécouvrable fr. 9070.95

l'avoir de la commune serait de . . . Fr. 27990.84
de quoi améliorer bien des chemins !

Considérations générales

Le Conseil communal actuel a obtenu ce résultat, parce qu'il est resté uni. Il s'est attaché à faire de la bonne administration, cherchant le bien d'un chacun et de tous, sans ennuyer personne.

Toutes les décisions importantes ont été votées à l'unanimité des membres.

Au moment des grandes résolutions MM. Elias Florent et Gossiaux Désiré étaient présents.

M. Gossiaux Désiré était un conseiller intelligent, assidu aux séances du Conseil. Il a dû se séparer de nous pour cause de changement de domicile.

Hommage soit rendu à la mémoire de Elias Florent. Il s'est occupé des affaires publiques pendant 35 ans consécutifs. Membre du bureau de bienfaisance de 1857 à 1869, conseiller communal de 1870 à 1908, année de sa mort. Il fut échevin de 1885 à 1888.

Malgré son grand âge, il était assidu aux séances du Conseil.

A la fin de son terme de 8 ans, le Conseil actuel peut dire qu'il a payé tous les arriérés, qu'il a fait face à toutes ses obligations, qu'il a remis les finances en prospérité, ayant un boni de 11093 fr. 31 après avoir payé des travaux pour 130805 fr. 84.

Il remet un village assaini, embelli, faisant l'admiration de tous.

Hannêche, le 20 Juillet 1911.

JONNETTE LÉON, WILMET DÉSIRÉ,
Conseillers ;

BOURGUIGNON XAVIER, LIMBORT JOSEPH,
Echevins ;

A. BARAS-ROUSSEAU, Bourgmestre.

